

Conseil Municipal de SAINT-PRIM

Mairie de Saint Prim 153, rue du Village 38370 SAINT-PRIM

Saint Prim, le

15/09/2008

Tel. 04 74 56 42 96 Fax 04 74 56 55 03 mairiedesaintprim@wanadoo.f r

COMPTE RENDU

Réunion du 9 septembre 2008 à 20 h.

Prochaine réunion le 7 oct. 2008

Prénom Nom, Qualité	Présent(e)/excusé(e)/ absent(e)	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent(e)/excusé(e)/ absent(e)	Pouvoir à
Patrick BARRAUD, maire			Stéphane JODAR, conseiller		
Didier GERIN, 1er adjoint			Pierre VALVERDE, conseiller		
Pierre GUILLET, 2 ^{ème} adjoint			Noëlie LASCOLS, conseillère		
Daphné GAULT, 3 ^{ème} adjointe			Annick MOURARET, conseillère		
Michel CROS, 4 ^{ème} adjoint			Michel RODEL, conseiller		
Eric CLO, conseiller			Sylviane MONNOT, conseillère		
Guy BATTAGLINI, conseiller			Franck DENOLLY, conseiller		
Sylviane VANEL, conseillère					

TOUS PRESENTS

Ordre du jour :

Compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2008 :

Aucune observation, le compte rendu est validé à l'unanimité ; il sera consultable sur le site internet.

Projet d'aménagement de la propriété communale en bas de vallon :

Choix du cabinet d'urbanisme chargé des révisions simplifiées & modifications du PLU :

• Monsieur le Maire explique que dans la continuité de ce qui a déjà été fait au niveau de l'étude pour la mise en place du Plan Local d'Urbanisme (PLU) il est judicieux de prendre le cabinet URBA 2P (Mme Pont).

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Fixation des modalités de concertation publique :

• Monsieur le Maire propose d'assurer des permanences et de mettre des dossiers à la disposition du public dans le cadre de la modification n° 2 du PLU.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Projet Ecole maternelle+restaurant scolaire+garderie :

Risque de fermeture d'une classe :

- Monsieur le Maire explique que l'effectif de 109 élèves pour cette rentrée 2008, ne garantissait pas le maintien de l'ouverture des 5 classes, le nombre minimal requis étant de 112.
- Il informe que dès la signalisation de ce risque par Mme ROBLIN inspectrice EN, il a constitué un dossier pour souligner, entre autre, que ce relatif sous effectif ne correspondait pas à une tendance pluriannuelle, et que de ce fait une classe fermée en 2008, serait à rouvrir à la rentrée prochaine.
- il a adressé ce dossier de demande de maintien de l'ouverture de la 5^{ème} classe à Mme ROBLIN, inspectrice de l'éducation nationale, M AUBRY inspecteur d'académie, M Daniel RIGAUD conseiller général du canton de Roussillon, et à M Bernard SAUGEY, sénateur de l'Isère.

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) :

• La société « Edifice Programme » à laquelle a été confiée cette mission d'AMO, nous signale qu'elle a l'intention de la sous-traiter à la société « SETEC » ;

Le conseil municipal est appelé à donner son accord sur cette opération, ce qu'il fait à l'unanimité.

Appel d'offre de Maîtrise d'œuvre pour le choix d'un architecte : accord unanime du conseil pour lancer la consultation.

<u>Projet d'aménagement du carrefour de la Salette et de la mise en sécurité de la traversée du village</u>

Monsieur le Maire donne des explications sur les travaux du carrefour de la Salette et les aménagements de sécurité au centre du village (passage surélevé, trottoirs).

- Le projet est pris en charge et financé par la CCPR dans le cadre de sa compétence voirie. Le projet est en attente de planification de la part de la Communauté de Communes.
- Le volet éclairage public reste à la charge de la commune ; la maîtrise d'œuvre est confiée à l'entreprise SOGREAH (2 009 € TTC) ; un dossier de demande de subventions est adressé au SE38 (syndicat intercommunal énergies Isère) pour l'éclairage public proprement dit (devis prévisionnel de 25 331 € TTC)

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Espace d'activités RDC de la résidence du Vallon

Monsieur le Maire explique que compte tenu des difficultés rencontrées pour faire de ce local un espace d'activités, il envisage la possibilité de le vendre à un promoteur qui le transformerait en unités d'habitations de type F2 à F3.

Monsieur le Maire explique que le prix de vente estimé par le service des domaines, garantit que cette vente ne saurait être une vente à perte pour les finances communales.

Monsieur Didier GERIN intervient et donne des informations complémentaires sur l'ensemble des contacts qu'il a eu depuis le début du mandat, dans le cadre de la mission que lui avait confiée Monsieur le Maire.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la poursuite des négociations, en vue de la vente de ce bien.

Columbarium

Suite à la réunion de la commission des bâtiments du 20 juin 2008, et après que celle ci ait étudié trois propositions, son choix s'est porté sur celle de la société Granimond, pour un montant de 15 555, 30 € TTC.

Le conseil valide à l'unanimité le choix de la commission (proposition Granimond).

Un dossier de demande de subvention sera adressé à Monsieur le député de l'Isère Jacques REMILLER, avant fin septembre.

Administration/gestion

- Produits de gestion irrécouvrables : Monsieur le Maire donne le détail des sommes. Vote du conseil avec 13 voix pour et 2 abstentions.
- Budget assainissement : accord unanime du conseil pour arrêter le budget par chapitres et non par articles.
- Budget communal: accord unanime du conseil pour changements d'imputations.
- Impôts directs locaux : accord unanime du conseil pour maintenir les options actuelles.
- Modification du temps de travail au secrétariat : accord du conseil pour augmentation des horaires du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe de 2 heures 30 minutes par semaine : les horaires hebdomadaires du poste sont ainsi portés à 32 heures 30.
- Titularisation du personnel communal pour le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe : accord du conseil à l'unanimité.

Subventions pour « contribution positive à l'image de Saint-Prim »

Compte tenu de la qualité des résultats obtenus par certaines de nos associations sportives - qui à ce titre méritent les félicitations et les encouragements du conseil municipal - Monsieur le Maire propose la mise en place d'une enveloppe de subvention pour « contribution positive à l'Image de Saint Prim ».

Cette enveloppe annuelle sera employée à des « subventions à caractère exceptionnel » destinées à encourager les saint primoises et saint primois, qui se seront positivement distingués au cours de l'année et auront ainsi servi l'image de notre village.

Pour cette année, Monsieur le Maire propose d'attribuer « une subvention exceptionnelle de 150€ » à 1'Amicale Boule (34 adhérents) pour sa participation aux Championnat de France.

Conseil Municipal de SAINT-PRIM

Accord unanime du conseil, pour la mise en place d'une enveloppe annuel de 450€, et pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 150 € à l'amicale boule, au titre de « contribution positive à l'image de Saint Prim » pour cette année 2008.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il adresse au président et aux membres de l'association.

Informations.

- o <u>Achat de terrain nécessaire au projet école maternelle</u> + restaurant scolaire + garderie ; acte de vente signé par le maire le 18/07/08.
- Arrêtés du maire (circulation engins motorisés de loisirs et feux de plein air; entretien des parcelles; réglementation baignade & plan d'eau des Roches de C).
 Outre sur le panneau d'affichage mairie, les arrêtés seront désormais affichés sur les panneaux de quartiers, et diffusés sur le site de la commune; il en ira de même pour les comptes rendus du conseil municipal.
- o <u>Point sur la rentrée scolaire</u>; Aménagement du préfabriqué classe maternelle (devis 4 652 € TTC) achat de matériels pour la BCD.
- o <u>Travaux divers.</u>
 - Réfection du mur du cimetière (1 415 € TTC).
 - Réparation toilettes publiques suite vandalisme (1 250 \in TTC).
 - Nettoyage du terrain communal situé en partie basse de l'ancien parc du château par l'entreprise MONDINO. (1 614 € TTC).
 - Attente devis d'aménagement de ce terrain+mise en place d'une clôture de sécurité au faîte du mur longeant le chemin du val qui rit.
 - Fossés bouchés suite à orages (intervention de la CCPR).
 - Projet « Carrefour de la Salette+ sécurisation Traversée du village » : CCPR+SOGREAH
 - préparation programme voirie CCPR 2009.

o <u>Assainissement.</u>

- Dégâts sur la pompe de relevage SIASSAR (réparation prise en charge par le SIASSAR).
- Mise en place d'un « piège à cailloux » (travaux St CLAIR/St PRIM ; devis 6 210 € TTC).
- réfection du chemin de « Combes de loup » (travaux St CLAIR/St PRIM ; traitement des eaux de ruissellement).
- Lancement de la tranche d'assainissement 2008 : réunion publique fixée au samedi 4 octobre en présence de M Jean VALLET TP du Roussillonnais.
- o <u>Contournement ferroviaire agglomération lyonnaise</u>; réunion d'information en mairie de St CLAIR le 11/09/08.
- o <u>Projet Aménagement du secrétariat</u> : 2 propositions à étudier en commission.
- o <u>Courrier du CG Subvention de 31 016 €</u> confirmation par M VALLINI (président du conseil général de l'Isère) d'un courrier du conseiller général Daniel RIGAUD.
- o <u>Courrier du maire au vice président du CG38 Christian NUCCI</u> au sujet des modalités de calcul du contrat territorial.
- O <u>Point sur site Internet (www.saint-prim.fr</u>); le site devrait être ouvert au cours de la deuxième quinzaine de septembre.

Questions diverses

- Point sur le forum des associations du 6 septembre.
- Séance de signature par C RUTAULT de son ouvrage le dimanche 21 septembre 15 à 17h, dans le cadre des journées du patrimoine.

La séance est levée à 23h25.

Patrick BARRAUD, Maire.